

ACIERS DE CONSTRUCTION SOUS FORME DE BARRES OU DE FILS NUANCE 35 MV 7

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. COMPOSITION CHIMIQUE.	1
3. CARACTERISTIQUES A L'ETAT DE REFERENCE.	2
4. CARACTERISTIQUES A L'ETAT DE LIVRAISON.	3
5. NUANCES DERIVEES	3
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
6.1. HISTORIQUE	4
6.2. DOCUMENTS CITÉS	4
6.3. EQUIVALENT À :	4
6.4. CONFORME À :	4
6.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET.

La présente norme définit les caractéristiques imposées à la nuance 35 MV 7 ainsi qu'à ses nuances dérivées. Elle doit être complétée par les documents suivants:

B53 1040 (barres) et B53 1050 (fils) "Prescriptions techniques et administratives".

B53 1043 (barres) et B53 1053 (fils) "Prescriptions métallurgiques".

B53 1046 (barres) et B53 1056 (fils) "Prescriptions dimensionnelles".

2. COMPOSITION CHIMIQUE.

COMPOSITION CHIMIQUE (%)											
C*	Mn*	Ni*	Cr*	Mo*	V*	Cu*	Ti*(1)	Al*(1)	Si*	S*	P*
0,33	1,65	0,150	0,180	0,040	0,090	≤0,40	≤0,010	0,015	0,10	0,020	≤0,035
0,38	1,95	0,250	0,280	0,070	0,150			0,040	0,40	0,040	

Les valeurs marquées d'un * sont impératives.

ACIERS DE CONSTRUCTION 35MV7	B53 1375	2/4
------------------------------	----------	-----

3.CARACTERISTIQUES A L'ETAT DE REFERENCE.

EPROUVETTE	Galet	Eprouvette de traction $\varnothing = 10$ usiné			Eprouvette KCU (sens. long.)
ETAT DE REFERENCE	Dureté HB	R 0,002 (MPa)	Rm (MPa)	A (%)	KCU (J/cm ²)

(1) Une teneur en Ti de 0,012 à 0,025 % est admise. Dans ce cas la teneur minimum en Al peut être réduite à 0,010%.